



Conseil Local
Lycée Allende
Hérouville Saint-Clair

Quelques recommandations pour les parents délégués des conseils de classe du 1^{er} trimestre.

1 Début du conseil de classe

Le professeur principal de la classe vous remet le tableau récapitulatif des moyennes par élève et par matière, ainsi que des appréciations sur la classe rédigées par les professeurs (demande faite par l'association des parents).

Noter le nom des professeurs présents et excusés. Vous pouvez demander à faire un tour de table et à apposer des chevalets.

Noter la moyenne générale de la classe et l'inscrire sur le compte rendu.

Avant de commencer l'étude de chaque élève, demander quelles sont les modalités d'attribution des félicitations et des encouragements.

2 Examen des situations individuelles

Dans le cas où un élève présente un bulletin avec des résultats faibles, les enseignants donneront certaines explications. Selon les précisions données :

- demander si la famille a été rencontrée, par le professeur principal, la direction ou un autre personnel du lycée (Conseillère principale d'éducation, Assistante sociale, Conseillère d'orientation...).
- demander si un dispositif de soutien a été ou sera mis en place et le noter sur la fiche élève (cela permettra de vérifier si la situation s'est améliorée au 2nd conseil de classe).
- si des problèmes de santé sont évoqués pendant le conseil, demander si l'élève a été vu par l'infirmière. Si ces problèmes sont importants, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un PAP (projet d'accueil Personnalisé) ne peut-il pas être proposé à l'élève ? Ces derniers ont pour but de mettre en place des aménagements particuliers.
- si des problèmes de comportement sont mentionnés, demander si la famille a été rencontrée et par qui. En aucun cas, le conseil de classe ne peut émettre d'avertissement au comportement. Ce n'est pas son rôle.

Les informations portées à votre connaissance sur chaque élève sont confidentielles et par conséquent vous ne pouvez en faire part qu'avec les parents de l'élève concerné.

Vous vous engagez à détruire vos notes en fin d'année scolaire.

3 A la fin du conseil de classe

- S'assurer que la parole a bien été donnée aux délégués élèves.
- La parole vous est donnée pour faire part des remarques des parents de la classe

Enfin, n'oubliez pas que vous êtes délégué des parents et qu'à ce titre, vous parlez en leur nom et non en votre propre nom.

Si vous souhaitez davantage d'explications sur certains points ou si nous avons oublié d'aborder un sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Le compte rendu doit être envoyé le plus rapidement possible (avant 48H) à la FCPE car il sera joint au bulletin trimestriel et servira d'appui à la réunion de bilan du trimestre organisée par la FCPE

Conseil local FCPE du lycée ALLENDE fcpe14.allende@gmail.com
Lycée ALLENDE ce.0141796b@ac-caen.fr

Bon courage à tous !